



# REGISTRE DES PILES ET ACCUMULATEURS

## FOIRE AUX QUESTIONS

### J'ai oublié mon de passe

Si vous perdez votre mot de passe, cliquez sur « Mot de passe oublié » sur la page d'accueil. Renseignez ensuite votre adresse e-mail pour recevoir un message qui vous invitera à en choisir un nouveau.



### Je suis producteur, mais je me reconnais dans plusieurs rôles (fabricant, importateur, introducteur, vendeur à distance depuis l'étranger). Comment dois-je déclarer ?

Vous devez réaliser une déclaration **pour chaque statut de producteur qui vous concerne lorsque la distinction est possible**. Il est important que chaque unité ne soit déclarée qu'une seule fois

### J'adhère à un éco-organisme agréé : suis-je concerné par la déclaration au Registre Piles et Accumulateurs ?

Vous devez transmettre annuellement les données relatives à votre déclaration à votre éco-organisme agréé. **L'éco-organisme agréé se chargera alors de transmettre les informations de l'ensemble de ses adhérents** sur le Registre avant la date limite de déclaration.

Vous devez vous assurer que la déclaration faite par l'éco-organisme agréé couvre l'ensemble des produits que vous mettez sur le marché. Dans le cas contraire, vous devez transmettre annuellement une déclaration complémentaire sur le Registre, sur laquelle vous déclarez uniquement les quantités non couvertes par l'agrément de l'organisme collectif.

### Je mets sur le marché des équipements électriques ou électroniques (EEE) : quelle(s) déclaration(s) dois-je faire ?

Si vous mettez sur le marché des **EEE contenant des piles et accumulateurs**, vous êtes non seulement tenus de faire une déclaration sur le Registre DEEE, mais vous devez également remplir les obligations de déclaration sur le Registre des piles et accumulateurs, sauf si vous avez acheté les PA en France.

De même, l'adhésion à un éco-organisme agréé pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ne couvre pas vos obligations relatives aux piles et accumulateurs.

Assistance du Registre :

- Adresse e-mail : [registrepa@ademe.fr](mailto:registrepa@ademe.fr) (disponible toute l'année)

- Assistance téléphonique : 01 40 88 29 29 (de janvier à avril, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h)